



Protocole sanitaire lié à la crise du Covid-19

Année scolaire 2020-2021

Afin de répondre aux normes sanitaires évolutives, la Vill'A met en place un protocole sanitaire .

Ce protocole entrera en vigueur à la reprise des cours le lundi 14 septembre et concerne l'ensemble des utilisateurs de la Vill'A : élèves, accompagnateurs, enseignants, membres d'associations utilisatrices des locaux et équipe administrative.

En fonction de l'évolution de l'épidémie et des recommandations gouvernementales, ce protocole pourra être modifié à tout moment.

En cas de symptômes (température, toux ...) ou s'il y a des personnes malades dans votre environnement, nous vous demandons de ne pas venir à votre cours et vous remercions de prévenir l'accueil de votre absence par mail : accueil@lavill-a.com

Circulation dans le bâtiment

Pas de restriction de circulation dans le bâtiment pour les utilisateurs.

Les accompagnateurs doivent déposer et récupérer les enfants à l'extérieur du SAS d'accueil. Cette mesure ne s'applique pas aux enfants du Jardin Musical de 18 mois à 3 ans et de la Pépinière âgés de 3 à 5 ans, qui pourront donc être accompagnés jusqu'à la salle.

Les parents ou accompagnateurs ne sont pas autorisés à rester dans le bâtiment, quel que soit l'âge de l'enfant.

L'accès au comptoir reste possible pour le public.

L'utilisation de l'ascenseur est exclusivement réservée aux personnes en situation de handicap et aux élèves utilisant un matériel lourd dans la limite de deux personnes maximum.

Mesures d'hygiène

Les gestes barrières sont à appliquer par l'ensemble des utilisateurs et accompagnateurs : ne pas se serrer la main, proscrire les embrassades, se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter dans les poubelles avec sac poubelle, tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.

La règle de distanciation sociale minimale de 1 mètre s'applique à l'accueil du bâtiment (marquage au sol) et de manière générale dans toute la Vill'A.

Une distanciation plus marquée (4m2) est obligatoire pour les cours d'instruments à vent et les pratiques collectives incluant des instruments à vent. Elle est préconisée dans la mesure du possible pour les cours de danse, de cirque et de théâtre.

Les intervenants doivent obligatoirement porter un masque durant les séances de travail, hormis les cours d'instruments à vent.

Le port du masque est également obligatoire dans le bâtiment pour tous les utilisateurs de plus de 11 ans, et pour toutes les activités, chorale comprise. Seule la pratique des instruments à vents pourra se faire sans masque à condition que la distanciation de 4m2 soit respectée.

Les professeurs organiseront des temps de pause afin que le masque puisse être retiré ponctuellement dès lors que la distanciation sociale pourra être assurée.

Le lavage des mains est obligatoire avant toute entrée en salle et à chaque sortie. Il est demandé aux participants d'avoir également leur propre flacon de gel sur eux.

Du gel hydro alcoolique est à disposition aux entrées et sorties du bâtiment et dans toutes les salles.

En début ou en fin de chaque cours, le nettoyage du matériel pédagogique et des points de contact en salle sera assuré par le professeur avec l'aide des élèves à l'aide des kits de désinfection (poignées et contours de porte, la sono, barres de danse, instruments, matériel pédagogique spécifique etc.)

En arts plastiques, il sera demandé à chaque élève de se munir de son propre matériel (liste transmise à la rentrée pour les cours Enfants).

Le nettoyage sera effectué pendant le temps de cours (entre 2 et 10 minutes environ selon les cours).

Un nettoyage renforcé est prévu chaque matin, dans chaque salle.

Ce dispositif pourra être complété par une aération manuelle par ouverture des fenêtres ou des portes sur l'extérieur entre chaque cours.

Il est fortement recommandé aux élèves de danse, de cirque ou de Qi Gong d'arriver dans la mesure du possible en tenue afin de ne pas utiliser les vestiaires. Le changement de chaussures sera effectué en salle.

En cas d'utilisation des vestiaires, les mesures suivantes seront appliquées :

- limitation de la jauge à 6 personnes
- port du masque obligatoire
- temps d'occupation limité au strict minimum
- effets personnels déposés en salle dans un sac individuel
- mesures d'élimination régulière des déchets

NB : Les différentes restrictions indiquées ci dessus sont également applicables aux associations en résidence à la Vill'A.

Fait à Illkirch-graffenstaden, le 7 septembre 2020

La Direction